

HODAN

ma ville

Bulletin Municipal
JUN 2019 - N°147



Mais où est passée
notre Saint Christophe ?



P. 2
- Impôts locaux et budget

P. 3
- Personnel communal
- Débat public
- Collecte des bouchons
- Dates à retenir

P. 4 & 5
Mais où est passée notre
Saint-Christophe ?

P. 6
- Avis d'enquête publique
- Modification du PLU

P. 7
- Parking sous terrain
- Centre Culturel P. Cardin

P. 8
- Contacts utiles

A la mi-avril, le conseil municipal a voté le budget 2019. Comme en 2018, les taux communaux des impôts locaux n'ont pas été augmentés. Ils l'avaient été en 2016 et 2017 pour compenser les baisses massives des dotations de l'Etat, principalement la dotation globale de fonctionnement, baisses qu'un programme important d'économies de fonctionnement n'avait pu équilibrer.

Les taux pour l'année 2019 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 9,71 %
Taxe sur le foncier bâti : 10,39 %
Taxe sur le foncier non bâti : 47,01 %

Il est intéressant de situer ces taux par rapport aux taux de communes des Yvelines de même strate démographique.

Communes	Nbre hab.	Taux FB	Taux FNB	Taux TH
BAILLY	4 101	13,16%	46,39%	9,42%
ECQUEVILLY	4 243	15,14%	95,49%	12,80%
FRENEUSE	4 486	10,45%	42,55%	7,13%
HOUDAN	3 593	10,39%	47,01%	9,71%
MEZIERES-SUR-SEINE	3 692	20,10%	54,92%	10,06%
MONTFORT L'AMAURY	3 038	18,21%	60,93%	11,51%

On constate cependant une diminution de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 155 306,35 € pour l'exercice 2018, ce qui limite alors les capacités d'autofinancement des investissements.

Toutefois, une simulation pluriannuelle montre que l'on peut soutenir un programme important d'investissements en bénéficiant des taxes d'aménagement liées aux nouvelles constructions, en signant des contrats départementaux et régionaux, en vendant aussi quelques patrimoines qui n'ont plus d'usage.

Au niveau de l'endettement, aucun emprunt n'a été contracté depuis l'année 2015.

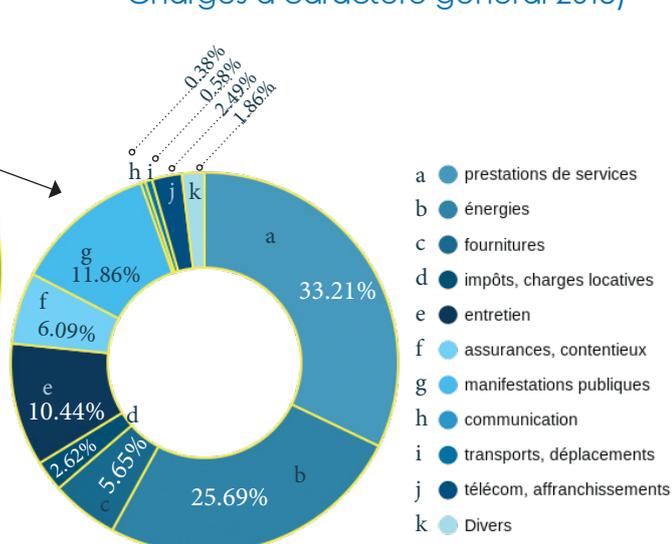
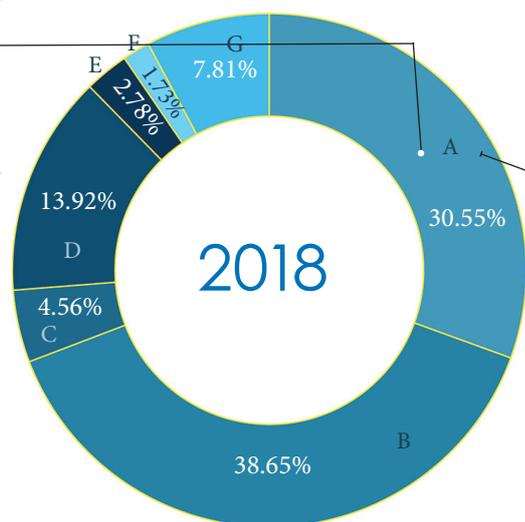
Le budget 2019, combiné à celui du Siahm et de la Ccph permet de mener des opérations importantes comme la rénovation totale de la résidence de l'Opton, la rénovation totale de la rue de la Vesgre, etc... tout en maintenant le niveau de services en matière scolaire, associative et sociale.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2018 se présente comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement

(Répartition Charges à caractère général 2018)

- A ● charges à caractère général
- B ● charges de personnel
- C ● atténuation de produits
- D ● autre charges de gestion courante
- E ● charges financières
- F ● charges exceptionnelles
- G ● opérations d'ordres, transferts



Débat sur le développement durable et l'équité sociale dans notre commune



Lors de la séquence du Grand Débat National, la Ville avait décidé de mettre à disposition une salle et un animateur- mais sans y intervenir, étant entendu que beaucoup de discussions et d'échanges porteraient sur des sujets qui ne relèvent pas de la responsabilité locale (ISF, indexation des retraites, niveau du smic, fiscalité verte, etc...).

Elle avait aussi annoncé qu'elle organiserait bien volontiers, le moment venu, un débat local sur la façon de mieux répondre sur le territoire communal, aux défis qu'imposent le changement climatique, le développement durable et l'équité sociale.

Cette soirée aura lieu le 1^{er} juillet prochain de 20h30 à 22h 30 à la salle des Fêtes.

Plus qu'un débat public, il s'agira d'un échange de points de vue, d'idées, de propositions, sur la façon de prendre à la fois en compte, au niveau local, des enjeux liés aux impérieuses nécessités de transition écologique, de protection de la biodiversité et des non moins impérieuses nécessités d'équité sociale.



Et si vous poussiez le bouchon un peu plus loin?



La ville de Houdan vient de signer une convention avec l'association « Coeur2bouchons », association composée à 100% de bénévoles qui collectent les bouchons et couvercles en plastique, afin de venir en aide aux personnes en situation de handicap, en finançant du matériel adapté grâce à la vente des bouchons à une usine de recyclage en France.

Un bac spécifique a été installé à l'accueil de la mairie, pour vous faciliter cette récolte solidaire et écologique. Il est situé à côté du bac de récolte des cartouches d'imprimantes usagées, qui lui-même, sert à financer l'achat de matériel pour la Casamance, par le biais de Kas-soumaï78.

Quand le tri peut aller jusqu'à la bonne action...

Pensez-y !!!

Personnel communal... ...ça bouge !

Corinne Sauvegrain a pris ses fonctions le 13 mai au service Ressources Humaines, et Marchés Publics.
Nous lui souhaitons la bienvenue.

Dates à retenir

Fête de la musique feu de la Saint Jean	22 juin
29 juin	Concert de la Saint Christophe
Corso de la Saint Christophe	30 juin
6 juillet	Grandes vacances scolaires
Feu d'artifice bal populaire Retraite aux flambeaux	13 juillet
14 juillet	Repas & jeux
Cinéma plein air	30 août
2 sept	Rentrée scolaire
Feu d'artifice St Matthieu	27 sept
28 sept	Foire St Matthieu
Foire St Matthieu	29 sept

Mais OÙ est passée notre Saint-Christophe ?

La fête de la St Christophe, Saint Patron de notre commune, existe depuis plus de deux siècles. Le défilé des voitures et chars fleuris en était le socle et la justification.



Le conseil municipal a tenté diverses mesures pour le relancer



Tout le monde participait avec joie et fierté au défilé



En changeant la date de la fête avant les départs en vacances au lieu de fin juillet



Associations, habitants, familles, amis, se regroupaient...



Mais ça, C'était avant...



En organisant avec les commerçants et les industriels des prix pour les plus beaux chars

D'année en année, le défilé qui avait à l'origine une signification religieuse s'est mué en corso fleuri ordinaire. Au fil du temps, les fleurs naturelles ont été remplacées par des fleurs artificielles et des fleurs en papier. Et les Houdanais capables de donner un peu de temps pour décorer une voiture ont été de moins en moins nombreux.

Tout ceci n'a plus de sens
Si le défilé à l'origine
de cette fête continue
aussi tristement
à s'appauvrir...



Regroupez-vous en famille,
en quartier, entre voisins...
Voilà une belle occasion
de partager
des moments conviviaux...



Parallèlement, la ville a
aussi enrichi la fête par
un concert puis un
marché le samedi soir



Cette année
le corso fleuri
devient
le corso décoré



Vous êtes libres
de toute fantaisie



sur des voitures, chars,
vélos, patinettes...
ou tout autre moyen
de locomotion

Alors, à vos papiers
crépons, cartons
ou toutes autres
décorations

Pour sauver
notre fête
bicentenaire !!!



En ouvrant
le défilé aux vélos
& autres 2 roues



comportant des roues
ou permettant
des déplacements



Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et l'article R.123-19 dans sa version antérieure au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-24 du Code de l'Environnement ;

Vu la décision en date du 14 mai 2019 de Madame le Président du tribunal administratif de Versailles désignant Mme Muriel Besseyre en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la modification n°1 du PLU de la commune de Houdan pour une durée de 32 jours, du 14/06/2019 au 15/07/2019.

Article 2

Madame Muriel Besseyre, domicilié à Commune de Houdan – 69 Grande Rue 78550 HOUDAN, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif.

Article 3

Le projet de PLU modifié, ainsi qu'une note de présentation non technique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Houdan pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Mme Muriel Besseyre – Commissaire enquêteur
Mairie de Houdan
69 Grande Rue
78550 HOUDAN

Modification du PLU

Un plan local d'urbanisme (PLU) peut être modifié lorsque les évolutions d'options d'aménagement d'une commune, qui ne remettent pas en cause l'esprit général de ce document, le nécessitent.

On en profite alors généralement pour corriger le détail de certains articles du règlement qui, à l'expérience, se sont révélés inadaptés ou difficiles d'application.

C'est dans ce cadre qu'une modification du Plu de Houdan a été lancée. Elle a reçu l'accord du conseil municipal et fait dorénavant l'objet d'une enquête publique pendant laquelle chacun est ap-

pelé à prendre connaissance des modifications proposées et à donner son avis.

Cette modification répond à 2 préoccupations principales :

- **Lever la réserve foncière pour équipement public** rue de la tour (réalisation d'un parking souterrain), puisque c'est la commune qui est maintenant propriétaire du terrain et que la consultation pour désigner un promoteur en charge de ce projet a abouti.

- **Faire évoluer la vocation et les règles de la petite zone actuelle UI située bd Saint Matthieu** près du pont Sncf. Le règlement de cette zone (qui comprend une friche industrielle, l'ancienne laiterie) est totalement adapté à l'accueil

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le lien suivant :

<http://dl.free.fr/gTlzORsS7>

Les observations pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante :

enquetepublique@villehoudan.fr

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Houdan le :

- **Mardi 18 juin 2019 de 18h à 20h30**

- **Vendredi 28 juin 2019 de 9h à 12h**

- **Samedi 6 juillet 2019 de 9h à 12h**

- **Mercredi 10 juillet 2019 de 15h à 18h**

Article 5

A l'expiration du délai d'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Houdan le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département des Yvelines et au Président du Tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Houdan.

Une copie de ces avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

d'activités économiques classiques (à l'exception du commerce de détail qui n'y est pas admis). Il n'est, par contre, pas adapté totalement à l'activité du haras club hippique déjà existante - et encore moins aux projets de centre culturel (salles de spectacle et d'exposition, résidences d'artistes) actuellement envisagés.

C'est donc l'objet de la modification : ouvrir cette zone vers une vocation d'accueil d'équipements d'intérêt collectif, publics ou non, à vocation culturelle et sportive.

Vous êtes donc invités à consulter le dossier de modification et rencontrer éventuellement Madame la Commissaire enquêteur suivant les indications de l'arrêté ci-dessus.

Opération parking public et logements rue de la tour le promoteur est choisi : le projet peut démarrer

La consultation en vue de trouver un promoteur pour réaliser, rue de la tour, un ensemble immobilier comprenant aussi un parc de stationnement de deux cents places supplémentaires est close.

Au terme de plusieurs réunions de mise au point du dossier, un groupement -Nexity/ADI Promotions, avec les Ateliers du Midi comme Cabinet d'architecture -, a été retenu par le Conseil Municipal.

C'est avec ce groupement qu'une promesse de vente du terrain d'assiette de ce projet sera signée dans les prochaines semaines. Cet acte reprendra les principales caractéristiques architecturales, urbanistiques, économiques, fonctionnelles auxquelles ce projet obligera. Le terrain d'assiette sera revendu au promoteur au prix de 642 000 €.

La négociation a abouti à un projet de 51 appartements (dont 10 logements locatifs sociaux) répartis en 2 bâtiments sur la partie haute du terrain et 6 maisons de ville sur la partie basse, - soit **57 logements au total**.

Le projet retient aussi **294 places de parkings au total** dont 94 pour répondre aux besoins des nouveaux logements, 100 places couvertes en vente aux houdanais, 100 places de parking vendues à la commune pour aménager un parc public de stationnement. **La capacité de stationnement du centre-ville va donc s'accroître à terme de 200 places.**

* Les places privées de parking souterrain réservées aux houdanais seront vendues au prix de 18 000€ TTC (comme cela avait été évoqué dans une lettre d'information diffusée, il y a déjà plus de 2 années).

* Un plateau de 100 places (dont 51 couvertes et 49 découvertes) sera vendu à la commune au prix de 18 000 € TTC l'unité pour les places couvertes et 16 000 € TTC pour les découvertes, permettant d'aménager un parc public de stationnement dont **l'accès se fera par le centre-ville.**

* La présence d'ascenseurs de desserte des parkings, permettra aussi aux habitants du quartier Champagne, s'ils le souhaitent, de rejoindre par ce moyen le centre-ville

* Des garanties ont été prises sur les coûts de dépollution du terrain et de déconstruction des bâtiments présents.

Au niveau du calendrier de réalisation, un dossier de permis de construire pourrait être déposé en septembre 2019. Un début de commercialisation est évoqué pour octobre 2019 avec un début de travaux au troisième trimestre 2020.

Une exposition présentant le projet sera organisée à l'automne.

Le projet « Espace culturel Pierre Cardin » prend forme progressivement

Le terrain de la Laiterie, bd Saint Matthieu, est l'objet de nombreux travaux qui ne permettent cependant pas encore de se rendre compte du projet que M. Pierre Cardin a choisi de réaliser à Houdan.

En effet, jusqu'à maintenant, il s'est surtout agi de travaux de réorganisation des réseaux d'assainissement, de démolitions, de dépollution, de remise en état des toitures, d'aménagement intérieur de certains bâtiments.

Les membres du conseil municipal et surtout ceux qui sont membres de la commission d'urbanisme en savent un peu plus, puisqu'une demande de permis de construire a été déposée pour la partie droite du terrain qui abritera **une salle de spectacles de 500 places et de magnifiques salles d'expositions.** Cette demande est en cours d'instruction et comporte bien sûr des dossiers précis en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en matière de prévention incendie. Son délai d'instruction est évidemment un peu plus long que dans le cas de la construction d'un pavillon !

Dans un deuxième temps, une demande sera déposée pour la partie gauche du terrain qui accueillera **des résidences d'artistes avec, pour chacune d'elles, un logement, un atelier et un espace de vente.**

En matière de stationnement, les besoins générés par les spectacles qui se passent en soirée et pendant les week-ends seront couverts par **les nombreux parcs de stationnement de la gare** qui sont libres dans ces créneaux horaires. Les besoins générés par les personnels et visiteurs quotidiens des expositions pourraient être couverts par la réalisation des stationnements sur le terrain des silos voisins aujourd'hui désaffectés et que M. Cardin envisage d'acheter pour cet usage.

Un très beau projet qui aura un impact certain sur l'image de notre ville, son attractivité et son économie. Elle offrira également à notre région une programmation culturelle supplémentaire, qui, n'en doutons pas, sera de qualité.

Nous ne pouvons qu'apprécier et remercier M. Cardin pour ce projet dans notre ville et tout faire pour être un facilitateur au service de ce projet.

Contacts

Mairie de Houdan
69, Grande Rue
78550 HOUDAN
Tél. : 01 30 46 81 30 / Fax : 01 30 88 10 01

Horaires d'ouverture au public

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 17h30
mardi
de 15h à 20h
samedi matin
de 10h à 12h

Permanence état civil (uniquement)

Par courriel

Accueil : accueil@villehoudan.fr
Etat Civil : etat-civil@villehoudan.fr
PM : policemunicipale@villehoudan.fr
CCAS-Scolaire : ccas-scolaire@villehoudan.fr
Régie Scolaire : regiescolaire@villehoudan.fr
Services Tech. : stechniques@villehoudan.fr
Urbanisme : urbanisme@villehoudan.fr
Foncier : foncier@villehoudan.fr
Événementiel : evenementiel@villehoudan.fr
Com. : communication@villehoudan.fr
Achats : achats@villehoudan.fr
Comptabilité : comptabilite@villehoudan.fr
Aff. Gles : affairesgenerales@villehoudan.fr
Direction Gle des Services : dgs@villehoudan.fr
Secrétariat : secretariat@villehoudan.fr
Maire : maire@villehoudan.fr

Sur les réseaux sociaux

www.facebook.com/villedehoudan
et sur le compte Twitter :
www.twitter.com/villedehoudan

Permanences

À la mairie

Nous vous rappelons qu'un accueil est à votre disposition tous les jours aux heures ouvrables. Une permanence état civil uniquement est aussi à votre service le samedi matin de 10h à 12h. Le maire ou un adjoint tient une permanence le samedi de 10h30 à midi.

Vous pouvez les rencontrer sans prise de rendez-vous.

À la Passerelle (Ferme Deschamps)

Uniquement sur rendez-vous au 01 30 41 65 10

Conciliateurs de justice : lundi et vendredi matin
Mission locale de Rambouillet : mardi et jeudi matin (pour les 16 à 25 ans)
La CRAMIF : lundi après-midi
Impôts : le 2^{ème} vendredi matin de chaque mois
La CAF Yvelines reçoit les familles uniquement sous certaines conditions
Consultations juridiques : 1^{er} mercredi du mois à partir de 14h
UFC que choisir (consommateurs) : 1^{er} vendredi du mois



112

**APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin
d'un accident dans un pays de
l'Union Européenne



15

SAMU

Aide Médicale Urgente

Pour obtenir l'intervention d'une
équipe médicale lors d'une situa-
tion de détresse vitale



17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui
nécessite l'intervention immédiate
de la police



18

SAPEURS POMPIERS

Pour signaler une situation de pé-
ril ou un accident concernant des
biens et des personnes et obtenir
leur intervention rapide



114

**URGENCE POUR LES
PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES**

Si vous êtes victime ou témoin
d'une situation qui nécessite l'in-
tervention des services de secours

Administratif et Services

Préf. des Yvelines : 01.39.49.78.00
Ss-préf Mantes-la-jolie : 01.30.92.74.00
Perception de Longnes : 01.30.42.48.20
La Passerelle : 01.30.41.65.10
CCPH : 01.30.46.82.80

Social

Retraite CNAV : 3960
Sécurité Sociale : 3646
Pôle emploi : 3949
Assistantes sociales : 01.30.83.64.40
Croix rouge : 01.78.82.58.43
Resto du Cœur : 01.30.59.34.95

Santé

Portage de repas : 01.30.46.82.80
ADMR : 01.30.46.10.19
Hôpital de Houdan : 01.30.46.82.00

Maison de retraite

La Roseraie : 01.30.46.97.34
Les Quatre Saisons : 01.30.46.97.30

Halte-Garderie, crèches

La Souris verte : 01.30.59.67.99

Scolaire

Ecole Ste Jeanne d'Arc : 01.30.59.61.15
Ecole Maternelle : 01.30.59.62.83
Ecole Primaire : 01.30.59.62.30
Collège de houdan : 01.30.46.17.10
Lycée du Secteur : 01.34.86.66.70

Culture & loisirs

Médiathèque : 01.30.46.35.85
Office du Tourisme : 01.30.59.53.86
Donjon de Houdan : 09.72.96.64.38
Secteurs jeunes CCPH : 01.30.46.82.80

Réseaux

Sieed : 01.34.86.65.49
Suez (eau) : 0977 401 114 (urgence)
0977 408 408 (service client)
GAZ - GrDF : 0 800 47 33 33
Siahm (assainissement) 01.30.46.81.30
Sicae ely (électricité) : 01.34.94.68.00

Transports

Sté Qpark (parking de la Gare) : 06.89.57.18.27
Transport Transdev : 01.30.46.96.60
SNCF : 3658
01.39.49.78.00

Houdan ma ville est édité par la mairie de Houdan. Directeur de la Publication : Jean-Marie Tétart. Rédacteur en Chef : Isabelle Siméon. Photos : Mairie de Houdan. Conception graphique et réalisation : Isabelle Siméon. Impression : Les-cure Théol : La Heunière 27120 Douains / 02 32 77 32 40. Dépôt légal : juin 2019. Ce journal est édité sur papier recyclé. 2200 exemplaires.

Le papier pour l'impression du "Houdan ma ville" a été choisi en fonction de certifications environnementales respectant les critères de gestion forestière responsable et écologique. On replante systématiquement les arbres après la coupe, aucun enfant n'est utilisé dans les exploitations forestières, respect du droit du travail, respect des espèces protégées, de la faune et de la flore.